



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Indexation des salaires de la fonction publique à 2,6 %

Conformément à la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat adapte l'échelle des salaires de la fonction publique au coût de la vie le 1^{er} janvier 2009 à hauteur de 2,6%, soit l'augmentation de l'indice des prix à la consommation d'octobre 2007 à octobre 2008. Cette pleine indexation reflète la volonté du Conseil d'Etat de mener une politique anticyclique dans un contexte de ralentissement de l'inflation.

«Le Conseil d'Etat adapte l'échelle des salaires au coût de la vie le 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année écoulée. (...) Le Conseil d'Etat peut décider d'adapter partiellement les salaires, de ne pas les adapter, de n'en adapter que certains ou d'octroyer un montant identique» (LPers, art. 25).

Si la première partie de l'année 2008 a connu un taux de renchérissement élevé (+3,1% de juillet à juillet), la fin de l'année est marquée par un net recul de l'inflation (+1,5% de novembre à novembre). Cette situation conjoncturelle contrastée laisse une large marge d'interprétation au Conseil d'Etat, qui décide d'adapter pleinement les salaires de la fonction publique pour 2009 au taux de 2,6% observé en octobre dernier.

D'une part, cette indexation substantielle contribue à la politique anticyclique voulue par le Gouvernement, avec l'objectif de maintenir le pouvoir d'achat dans une période de grande instabilité économique. D'autre part, le danger de contribuer ainsi à la spirale inflationniste paraît écarté dans le contexte actuel de ralentissement de l'augmentation des prix.

Le Conseil d'Etat souligne cependant le caractère exceptionnel d'une adaptation au renchérissement de cette envergure. Celle-ci entraîne en effet un coût supplémentaire de l'ordre de 72 millions de francs pour les finances du Canton. Elle vient s'ajouter en outre au rattrapage des salaires dans le nouveau système à hauteur de 32 millions en 2008 et 42 millions en 2009, ainsi qu'au financement à la hausse des annuités par rapport à l'ancien système.

Globalement, l'évolution de la masse salariale pour 2009, en terme d'indexation, d'augmentation annuelle et de mise en œuvre du projet DECFO-SYSREM représente un montant de 152 millions de francs, soit un taux moyen de progression de 5,4%.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 9 décembre 2008

Informations complémentaires :

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, chef du Département des finances et des relations extérieures, tél. 021 316 20 01.